

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 26043</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------

SEANCE du : 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 24 février 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Anne ROUX
Thierry BAUDOIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU, présente de 18h40 à 21h25	
Hélène BROUSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Florence BAZZOLI	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN, excusé - pouvoir à Anne ROUX
Anita BRIFFE	Constance MACKOW, excusée - pouvoir à Nathalie MOREAU	Philippe ROBIN
Jamel CHENIOUR, excusé - pouvoir à Bruno COTHOUIS	Nathalie MOREAU, absente de 18h30 à 18h40 et de 21h25 à 21h40	Rodolph THIBAudeau

Secrétaire de séance : Thierry BAUDOIN, assisté des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CRESSERON, Directrice Générale des Services

Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques

Thierry NOMBALAY, Directeur des Finances



Contributions versées aux établissements scolaires du 1^{er} degré sous contrat d'association pour 2026

Document annexé et présenté en séance.

Dossier présenté par Jean-François MOREAU.

Sur proposition de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE FIXER** comme suit sa contribution forfaitaire aux dépenses de fonctionnement, versée aux établissements scolaires privés du 1^{er} degré sous contrat d'association, par élève inscrit au 31 décembre de l'année N et domicilié sur Bressuire et les communes déléguées :
 - 1 520 € par élève des classes de maternelle (3 ans et +) ;
 - 565 € par élève des classes élémentaire.
- **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget.

Le Secrétaire de séance,

Thierry BAUDOIN




Le Maire,


Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260306-DG_DEL_2026_043-DE
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026